



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



10055120

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRÉE

06-04-2010

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/04/2010 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : Entreprise générale de construction SAB & Co

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : rue Champs des Oiseaux 56 à 6224 WANFERCEE-BAULET

N° d'entreprise : 451085830

Objet de l'acte : 1. Démission d'un gérant - 2. Cession de parts sociales

Le 31 mars 2010

Au siège social.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "SAB & CO", ayant son siège social à 6224 WANFERCEE-BAULET, Champs des Oiseaux 56, inscrite à la Banque-Carrefour des entreprises sous le no BE451085830

BUREAU

La séance est ouverte à 9h sous la présidence de Monsieur Jules SABATINO.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les associés suivants, qui déclarent être propriétaires du nombre de parts indiqué en regard de leur nom :

Monsieur Jules SABATINO, demeurant rue Champs des Oiseaux 56 à 6224 Wanfercee-Baulet, Gérant propriétaire de 383 parts

Madame Maria-Rita STRANO, demeurant rue Champs des Oiseaux 56 à 6224 Wanfercee-Baulet, associée propriétaire d' 1 part

Monsieur Fabrizio SABATINO, demeurant rue Champs des Oiseaux 56 à 6224 Wanfercee-Baulet, associé propriétaire de 366 parts

Ensemble : 750 parts

Les procurations sont annexées au présent procès-verbal.

Ils représentent l'intégralité du capital social, de sorte que la présente assemblée est légalement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il coive être justifié de l'accomplissement des formalités de convocation.

EXPOSE DU PRESIDENT

Le président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Démission d'un gérant
2. Cession de parts sociales

Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix.

Chaque part donne droit à une voix

Ceci exposé, l'assemblée aborde l'ordre du jour comme suit :

Première résolution

L'assemblée générale acte la démission de Monsieur Jules SABATINO au titre de gérant et d'associé actif.

Monsieur Fabrizio SABATINO sera en charge de la gestion administrative et technique de la société.

Seconde résolution

L'assemblée générale acte le transfert de l'entière des parts sociales de Monsieur Jules SABATINO à Madame Maria-Rita STRANO qui accepte. Madame Maria-Rita STRANO est une associée non active de la société.

CLOTURE

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/04/2010 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h.

Après lecture, le procès-verbal est signé par les membres du bureau et les associés qui en font la demande.

Jules SABATINO
Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature